



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
aux Affaires Départementales**

Poitiers, le 10 juin 2026

le préfet de la Vienne

à

Monsieur le Président
SAS PARC EOLIEN DE QUINSAC
134 rue de Beauvais
60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE

Courrier transmis par voie dématérialisée à : gregory.legoue@alterric.com

Objet : Demande d'autorisation environnementale

Projet de parc éolien « Parc éolien de Quinsac » sur la commune de Payroux

Réf. : votre demande du 23 décembre 2025

mon courrier du 20 mai 2026

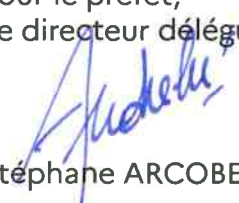
P.J. : 1

Par courrier cité en référence, je vous informais de la recevabilité de votre dossier et vous demandais de me communiquer le lien vers la plateforme dématérialisée sur laquelle le dossier, les observations et les contributions seront déposés et accessibles.

Vous trouverez ci-joint l'avis sous format .odt qu'il vous appartient de faire reproduire sur des affiches format A2 dont le titre " Avis de consultation du public par voie électronique (L. 181-10-1 du code de l'environnement) " sera en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées au II de l'article L. 123-19 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond vert.

Ces affiches devront être mises en place sur le lieu d'implantation du projet au moins 15 jours avant le début de la consultation soit avant le 27 juin 2026.

Pour le préfet,
Le directeur délégué,


Stéphane ARCOBELLI